

# MUTUELLE

Octobre - Novembre - Décembre 2011

N° 19 ●●●●●●●●

*infos*

## Complémentaire santé

### Prestations

### Actifs au top, non-actifs dans le bon créneau

Le conseil d'administration a voulu souligner, grâce à une étude comparative des cotisations et des prestations, notre bonne tenue en matière de remboursements.

Cet exercice a porté sur les cotisations et les prestations de différentes mutuelles de la Mutualité française (Groupama et la MGEN-Filia) mais aussi de deux compagnies d'assurances (Swisslife et AG2R).

Nous avons pris pour exemple trois garanties : la chambre particulière (en clinique ou en hôpital), l'optique et le dentaire.

### Profil Seniors

Cotisation mutuelle Dépêche du Midi pour un couple de non-actifs : 185,20 €

Comparaison avec l'assureur Swisslife : 185,44 € et la mutuelle Groupama : 184,50 €

#### Chambre particulière :

le coût est de 75€/jour et la Sécurité sociale rembourse 0€.

Groupama prend en charge 50€.

(Reste à charge pour l'adhérent 25€)

Swisslife prend tout en charge.

(L'adhérent paye 0€)

Mutuelle Dépêche du Midi prend en charge 30€ (médecine générale)

ou 40€ (chirurgie). L'adhérent paye 45€ ou 35€.

#### Optique : lunettes

##### + verres progressifs :

650€ de dépenses.

31,15€ de remboursement de la Sécurité sociale.

Groupama prend en charge 535,55€ (dans le réseau partenaire).

Reste à charge : 83,30€.

Swisslife prend en charge 394,16€ :

reste à charge : 224,69€ Mutuelle Dépêche du Midi prend en charge

445€ ou 525€ (125€ pour la monture,

160€ ou 200€ par verre soit 320€ ou

400€) : reste à charge pour l'adhérent

164,85€ ou 94,85€.

#### Prothèses dentaires

##### (implants HN) :

2000€ de dépenses. Implant non remboursé par la Sécurité sociale, remboursement sécu couronne 45,15€.

Groupama prend en charge 350€ :

reste à charge : 1604,85€.

Swisslife prend en charge 286,85€ :

reste à charge : 1668€ Mutuelle Dépêche du Midi prend en charge 200€

pour un implant et 129€ pour une couronne sur molaire, 193,50€ sur pré-

molaire et 212,85€ sur canine ou incisive :

reste à charge :

1625,85€ ou 1561,35€ ou 1542€.

### Profil couple avec deux enfants

Cotisation mutuelle Dépêche du midi pour un couple avec 2 enfants : 133,81 €

Comparaison avec : la mutuelle MGEN Filia : 126 €, l'assureur AG2R : 134,59 €

#### Chambre particulière :

75€/jour (0€ de remboursement de la Sécurité sociale)

MGEN prend en charge 25€ :

reste à charge 50€.

AG2R prend en charge 30€ :

reste à charge : 45€.

Mutuelle Dépêche du Midi prend en charge 30€ (médecine générale)

ou 40€ (chirurgie) : reste à charge : 45€ ou 35€.

#### Optique : lunettes

##### + verres progressifs :

650€ (31,15€ remboursé par la Sécurité sociale)

MGEN prend en charge 160€ : reste à charge 490€. AG2R prend en charge

200€ : reste à charge 418,85€.

Mutuelle Dépêche du Midi prend en charge 445€ ou 525€ (125€

pour la monture, 160€ ou 200€ par verre soit 320€ ou 400€) :

reste à charge : 164,85€ ou 94,85€.

#### Prothèses dentaires :

##### (implants HN) :

2000€ (Implant non remboursé, couronne 45,15€ remboursé par la Sécurité sociale)

MGEN prend en charge 372€ :

reste à charge 1582,85€.

AG2R prend en charge 289,75€ :

reste à charge 1665,10€.

Mutuelle Dépêche du Midi prend en charge 200€ pour un implant et 129€

couronne sur molaire, 193,50€ sur pré-molaire, 212,85€ sur canine ou incisive :

reste à charge : 1625,85€ ou 1561,35€

ou 1542€.

Certes il ne faut pas surestimer la portée de ce genre de sondage limité ; néanmoins il éclaire sur les

bonnes dispositions de notre mutuelle. Ajoutons que les adhérents actifs bénéficient d'une aide de l'employeur.

Les cotisations portées sur le bulletin de salaire sont en outre défiscalisées.

Enfin, il convient de rappeler que l'ensemble des adhérents dispose d'un fonds social pour tout ce qui touche à la santé.

(Source : le magazine « Que choisir » d'octobre 2011 - N° 124)

### Sommaire

Prestations, les actifs au top ..... 1

L'assistante sociale et le Fonds social / Le secteur optionnel obligé ? ..... 2

Les résolutions du conseil d'administration / Naissances et décès / En bref ..... 3

La fécondation in vitro pour les couples infertiles / Le comité d'audit ..... 4

## L'assistante sociale et le Fonds social

Quand un adhérent éprouve des difficultés financières, liées à des problèmes de santé, il peut encore avoir accès à un secours exceptionnel. En effet, la mutuelle complémentaire santé, dans l'éventail de ses prestations, propose un Fonds social destiné à venir en aide à ses adhérents dans cette situation.

Le Fonds social est alimenté par une part prise sur le montant des cotisations perçues ; les prélèvements affectés au Fonds social s'élèvent à 1€ pris sur chaque cotisation des actifs comme des retraités, à quoi s'ajoute 0,91 € versé aux salariés par la direction.

Pour solliciter le Fonds social, l'adhérent doit s'adresser à l'assistante sociale de la Dépêche du Midi, Isabelle Blandinières (05 62 11 33 94) qui tient ses permanences les mardis après midi et jeudis matin. C'est elle qui établira le dossier social qui sera présenté à l'approbation du conseil d'administration de la mutuelle qui se réunit chaque mois. Dans le dossier figureront, notamment, l'ensemble des revenus et des charges ainsi que le montant des dettes quand il y en a. Toutes les factures liées aux soins en rapport avec l'affection doivent aussi figurer dans le dossier. Quand il est fini, y est spécifié le montant de l'aide sollicitée et, il est donc présenté au conseil d'administration, dans un anonymat absolu. Les administrateurs décideront alors, en connaissance de cause, de l'opportunité d'une aide et de son montant. **M.Escard**

### Dépassement d'honoraires

## Le secteur optionnel obligé ?

Les choix politiques qui font perdurer une rémunération à l'acte ne permettent pas un juste dédommagement de certains médecins – notamment les généralistes – et survalorisent les revenus de certains spécialistes. La conséquence en est une explosion des dépassements d'honoraires qui atteignent aujourd'hui plus de 2,5 milliards d'euros.

Les dernières études montrent que

29 % de la population renonce à des soins pour des raisons économiques. Si le reste à charge moyen semble rester stable, il recouvre de grandes disparités qui sont en partie la cause de cette situation.

Après leur avoir imposé une taxe surdimensionnée le ministère de la Santé veut que les mutuelles, mettent en œuvre le secteur optionnel. Celui-ci consiste à autoriser les dé-

passements d'honoraires pour tous les médecins.

Ainsi, les cotisations des complémentaires santé ne cessent d'augmenter, non parce qu'elles accumulent des réserves trop importantes mais parce que les taxes prélevées par l'État ne cessent d'augmenter (aujourd'hui, près de 13 % du montant global des cotisations).

**Michel Escard**

N°21

## La rubrique Santé de la Société de Phytothérapie et Nutrition

### Les soins hydratants de la peau avec des oméga 3

#### Pourquoi apporter des oméga 3 à la peau ?

##### Un principe simple:

Plus la peau avance en âge et plus elle se déshydrate; paradoxalement c'est comme la peau des bébés qui est très fine. Si la peau est sèche c'est aussi parce qu'elle est trop perméable du fait de la carence en acides gras.

Il est donc plus logique d'apporter ces ingrédients naturels dont elle a besoin plutôt que de seulement la graisser avec des dérivés du pétrole comme la paraffine ou la vaseline.

Pour nourrir la peau il faut lui apporter des ingrédients naturels riches en acides gras essentiels oméga 3 :



#### Le cérat végétal Eczebio

Ce Cérat est un mélange de cire d'abeille et d'huile, traditionnellement utilisé pour l'hydratation des peaux sèches. Ce cérat ne contient ni borax, ni benjoin, ni parabens.

Il est à base d'huiles riches en oméga 3 pour leur effet particulièrement hydratant, afin de contribuer à améliorer l'inconfort qui découle de la sécheresse cutanée.

Avec de l'eau de rose biologique adoucissante et des vitamines E naturelles (4 tocophérols).

Il contribue à garder la peau hydratée tout en lui restituant sa souplesse et sa douceur. Surtout c'est un véritable soin cosmétique qui protège l'épiderme des agressions de l'hiver

## ECZEBIO CÉRAT

Offre d'essai Aux adhérents de la mutuelle de la Dépêche

**2 pots pour le prix d'un :**

**17,70 €**

Offre valable jusqu'au 31 janvier 2012

NOM:.....

Prénom:.....

Adresse:.....

.....

Code postal:.....

VILLE:.....

Email: .....

À adresser à: PHYTOBIOLAB:  
ZA la ménude 2 - 1 rue Ampère  
31830 Plaisance du Touch  
05 62 18 05 86 - [www.oemine.fr](http://www.oemine.fr)

## Conseil d'administration

# Les résolutions

### Le 20 septembre 2011

Le conseil d'administration :

- Prends acte de la démission de Michel Escard, de son mandat de secrétaire général.
- Vote l'élection de Marie-Françoise Borie au poste de secrétaire général.
- Adopte les procès verbaux des CA du 18 avril, 23 mai et 20 juin 2011.
- Décide de réétudier le montant des cotisations des salariés basées sur les salaires bruts (sans les primes)
- Prends connaissance de la distribution aux adhérents de la région Aquitaine, de la liste des opticiens conventionnés par la Mutualité française.
- Prends acte de l'envoi aux députées et sénateurs de la région, d'un courrier faisant part de nos inquiétudes et de notre mécontentement sur la taxation des mutuelles.
- Prends acte du nouveau montant de la part patronale, qui est passée de 0,80 à 0,85 de la masse salariale.
- Réfléchit à la mise en place d'un carnet de santé individuel

### Le 18 octobre 2011

Le conseil d'administration :

- Adopte le procès verbal du CA du 20 septembre 2011.

- Vote la modification des prestations 2012 et des cotisations 2012.
- Prends acte de la demande d'une étude actuariale à propos de la ligne « cure-hébergement » dans le tableau « comparatif des dépenses de santé ».
- Adopte le procès verbal du CA du 20 septembre 2011.
- Vote la modification des prestations 2012 et des cotisations 2012.
- Prends acte de la demande d'une étude actuariale à propos de la ligne « cure-hébergement » dans le tableau « comparatif des dépenses de santé ».
- Prends acte de la demande du rajout d'une colonne « frais de gestion global » dans le tableau « situation de la complémentaire santé ».
- Vote la décision d'une réunion avec les organismes sociaux : mutuelle, CE, syndicats, CHSCT avec comme objet : « votre mutuelle aujourd'hui et demain ».
- Donne mandat au président pour rencontrer le DRH afin d'informer les salariés par email de la pétition de la FNMF contre la taxe sur les mutuelles.
- Prends acte que les décès ne seront plus inscrits sur le tableau des impayés.
- Refuse la mise en place d'un carnet de santé individuel

## En bref

### Mucoviscidose.

Un nouveau traitement oral prometteur : L'ivacaftor améliore sensiblement la qualité de vie et le pronostic des jeunes malades.

### Certaines pilules désormais moins chères.

Le ministère de la Santé baisse les prix et lance une campagne en faveur des autres méthodes contraceptives.

### Médicaments.

Les Français consomment toujours trop de médicaments. Le livre noir du médicament, par Corinne Lalo et Patrick Solal (Plon), pointe les risques de cette surconsommation.

### Cancer et infarctus chez les femmes.

L'impact des maladies cardiovasculaires sur la mortalité féminine est largement sous-estimé, alors qu'elles font davantage de victimes que le cancer du sein. Par ailleurs la Mutualité française et l'association francophone de l'après cancer du sein (Afacs) proposent de participer anonymement à une enquête nationale sur la pratique de l'activité physique après la maladie.

### Tuberculose.

Le Viêt Nam s'organise face à la persistance de la tuberculose : 100 000 nouveaux cas par an sont enregistrés, dont certains résistent aux traitements classiques.

### Menace sur les médicaments à base de ginkgo biloba.

Certains médicaments à base de cet arbre clef de la pharmacopée asiatique viennent d'être passés au crible par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps). Après la Haute Autorité de santé (HAS) il y a quelques semaines, l'Afssaps a estimé que leur efficacité était insuffisante dans toutes les indications. Le rapport bénéfice-risque étant défavorable, l'Afssaps s'apprête donc à écrire aux médecins pour leur demander de revoir leurs prescriptions.

LGF Patrimoine  
cabinet indépendant  
de conseil et de gestion  
de patrimoine



NIMES-PARIS

info@lgfpatrimoine.fr  
Tel : 09 51 98 53 62  
Fax : 04 66 23 02 78

### MUTUELLE INFOS

N° de publication : ISSN 1952 997 X

Tiré à 1750 exemplaires

est une publication éditée par la mutuelle du groupe La Dépêche du Midi

Avenue Jean-Baylet 31095 Toulouse cedex 9.

La mutuelle Complémentaire santé

du groupe la Dépêche du Midi est régie par le code de la mutualité et soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP)

Directeur de la publication : Paul Dargein

Rédaction : Michel Escard

Impression : Graphic Pyrénées

## Ils nous ont quittés

Henri DEVILLE	le 16 septembre	Robert DANGLA	le 31 octobre
Denise CATALA	le 28 septembre	Eugénie DUCUING	le 11 novembre
Andrée DUFOR	le 10 octobre	Jeanne GARCIA	le 21 novembre
Lysiane BEAUMEL-RUMEAU	le 13 octobre	Raymond CASTAN	le 30 novembre
Henri PONS	le 25 octobre		

## Il est arrivé

Louis CABROLIER

le 15 septembre

## FÉCONDATION IN VITRO

# Une solution pour les couples infertiles

La fécondation in vitro (FIV) est basée sur la rencontre in vitro, c'est-à-dire en dehors des conditions naturelles, de l'ovocyte de la mère prêt à être fécondé et des spermatozoïdes du père. Cette technique peut être utilisée en cas d'infertilité féminine (obstruction des trompes de Fallope, glaire cervicale défaillante...) ou masculine (spermatozoïdes de faible qualité), un problème qui touche plus de 10 % des couples. Elle leur permet d'avoir des enfants naturels et même si le taux d'échec reste élevé (environ 70 %), déjà quatre millions d'enfants sont nés grâce à cette technique.

Aujourd'hui, la FIV est bien maîtrisée. Avant l'étape cruciale de fécondation, la future mère suit un traitement hormonal de stimulation des ovaires, favorisant le développement des follicules ovariens. Au moment jugé propice, l'ovulation est déclenchée par administration de l'hormone gonadotrophine chorionique humaine et les ovocytes (plus d'une dizaine) sont ensuite récupérés à l'aide d'une aiguille qui transperce le ventre jusqu'à l'ovaire.

Les meilleurs gamètes maternels et paternels sont sélectionnés et réunis dans un milieu de culture à 37°C, à un ratio proche d'un ovocyte pour 75.000 spermatozoïdes. Les ovules fécondés (qui possèdent deux pronoyaux) sont sélectionnés pour être mis en culture quelques jours afin qu'ils se développent. Ils sont finalement réimplantés dans l'utérus maternel, où la muqueuse leur confère un environnement douillet et propice au développement de l'embryon.

Le prix Nobel de médecine 2010 a été attribué à Robert Edwards, le scientifique à l'origine de la fécondation in vitro. Dans les années 50, ce biologiste britannique, aujourd'hui âgé de 85 ans, a en effet découvert une technique permettant de féconder un ovule hors du corps de la femme, et de le réimplanter dans son utérus. Après des années de recherche, Louise Brown, le premier bébé-éprouvette, voit le jour le 25 juillet 1978

Le couple Brown a eu, par cette même méthode, une seconde fille (une « fivette » dit-on aussi) et, depuis, des millions d'enfants sont nés ainsi, d'une fécondation en laboratoire. Ces découvertes ont rendu possible le traitement de l'infertilité qui affecte une large proportion des couples dans le monde.

**Michel Escard**



D'après une étude auprès de couples qui se sont adonnés à une première fécondation in vitro au sein de centres d'AMP (assistance médicale à la procréation). Le résultat a affiché que 41% des couples ont eu un enfant grâce au traitement par fécondation in vitro

## Le rôle du Comité d'audit

La mutuelle a créé un comité d'audit ou comité spécialisé pour répondre aux objectifs fixés par l'ordonnance n°2008-1278 du 8 décembre 2008. Il est composé de trois administrateurs choisis par le conseil d'administration (Aïcha Boumaza, Marie-Françoise Borie, Jean Leguevaques) et de deux autres membres n'étant pas administrateurs, mais présentant des compétences en matière financière et comptable (Claude Gat et Eric Pujol). La durée du mandat des membres de ce comité est de deux ans, renouvelable. Il est chargé, comme le prévoit l'ordonnance, du suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières de la mutuelle. Le rôle du comité d'audit est de s'assurer du bon déroulement de la gouvernance de la mutuelle concernant le conseil d'administration,

le bureau, l'assemblée générale. Le comité d'audit est chargé d'assurer le suivi et d'émettre un avis technique permettant de préparer la prise de décision du conseil d'administration, pour ce qui concerne l'ensemble des travaux préparatoires à l'arrêté des comptes annuels, les informations réglementaires à transmettre à l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP). Il est également chargé du suivi du dispositif de contrôle interne et de l'évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures. Il examine le rapport sur le contrôle interne, avant son approbation par le conseil d'administration. Enfin, il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.



# MUTUELLE

Octobre - Novembre - Décembre 2011

N° 19 ●●●●●●●●

*infos*

## Réalisations sociales

### Résidence Maurice-Sarraut Au balcon des souvenirs



#### Sommaire

##### Recto

Résidence Maurice-Sarraut/ Au balcon des souvenirs

Nouveau/ Un numéro de téléphone de groupe

##### Verso

Vacances/ Les charmes du hors saison  
Conseil d'administration/ Les résolutions  
Bon à savoir/ les projets à l'étude  
Courrier/ Votre mutuelle vous répond

#### MUTUELLE INFOS

N° de publication : ISSN 1952 997 X

Tirée à 1750 exemplaires

est une publication éditée par la mutuelle du groupe La Dépêche du Midi  
Avenue Jean-Baylet - 31095 Toulouse cedex 9

Directeur de publication : Paul Dargein

Rédaction : Elisabeth Pasquié

Maquette et impression : Graphic Pyrénées.

Déjà plus d'un demi-siècle ! C'était le 20 juin 1958, lors du départ de la caravane de « La Dépêche du Midi » qui suivait le Tour de France. La « cité » Maurice-Sarraut (actuellement, on préfère le terme de « résidence ») était alors toute jeune. En effet, la construction de ses trois immeubles, sur un terrain de 4791m<sup>2</sup> longeant le canal (boulevard de l'Embouchure-avenue Parmentier) s'est étalée de 1956 à 1966. Aujourd'hui, elle compte 70 logements (dont 30 de type 3 et 40 de type 4) et 50 garages. Des travaux de rénovation ont été effectués de 2001 à 2003 ;

d'autres ont été effectués récemment (remplacement des chaudières, pose de défalqueurs d'eau, réfection des parkings et des couloirs des caves...). Enfin, sont prévues la réfection et la remise en peinture des balcons : on peut les voir sur notre photo, tels qu'ils sont encore aujourd'hui. Mais, en attendant, nombre de ces mêmes balcons, en ce mois de décembre 2011, s'ornent de guirlandes, étoiles et autres bibelots de saison : comme l'année dernière, le concours est ouvert et la remise du prix au gagnant aura lieu avant Noël.

#### Nouveau

### Un numéro de téléphone de groupe

Pour appeler la mutuelle, un nouveau numéro de téléphone est désormais à la disposition des adhérents : le 05 62 11 35 00.

Ce quatrième numéro est global et s'ajoute à ceux, déjà existants, des trois assistantes : 05 62 22 95 81 (Annie Leiva), 05 62 11 35 77 (Michelle Chevallier) et 05 62 11 95 85 (Marie-Dominique Vendrame).

# Les charmes du hors saison

Les vacances hors saison, pourquoi pas ? Outre le fait que vous bénéficiez de tarifs très intéressants, les paysages en habits d'hiver ont aussi leur charme. À n'importe quel moment de l'année, vous avez la possibilité de louer, pour une semaine ou en jours isolés (forfait de trois jours), l'un des sites de vacances appartenant à la mutuelle. Pourquoi ne pas découvrir, à Valras-Plage ou au Barcarès, un visage insolite de la Méditerranée (à qui on a plutôt l'habitude de rendre visite en été) ? Ou rêver de grands espaces, lorsque ciel et océan se confondent, sur la côte Atlantique, à Biscarrosse ou à Bidart ? Ou enfin associer, à Luchon, avec un appartement en plein centre ville et la proximité de la télécabine, les commodités de la ville et les plaisirs de la neige. Le planning des locations dans ces cinq sites est disponible à la mutuelle ou sur le site internet ([www.mutuelle-depeche.fr](http://www.mutuelle-depeche.fr)), ainsi que le dossier de réservation à télécharger.

Une précision d'importance : toutes les habitations sont équipées de radiateurs.

## Escapades d'hiver

Alpes ou Pyrénées ? Avec la formule « Escapades », qui propose des séjours



*Biscarrosse : détente et tranquillité au milieu des pins.*

allant de deux à sept jours, les amateurs de ski ont le choix : à partir du 1er janvier 2012, hors vacances scolaires, ils ont la possibilité de louer un appartement aux Logis d'Orres (Hautes-Alpes) ou un mobil home au Malazeou (Ariège). Autre destination : un cottage du Villaggio dei Fiori, en Italie, près de San Remo, vous accueille également toute l'année. Les autres sites de la formule « Escapades » ouvriront fin mars-début avril. Renseignements : tél. 05 62 11 35 00.

## Dommages... sans intérêt

Il va de soi, mais peut-être n'est-ce pas inutile de le rappeler, que le locataire, lors de son départ, doit laisser l'habitation propre et, éventuellement, assumer tout dégât qu'il pourrait avoir causé. « Le locataire répond de tout dommage que lui ou les personnes l'accompagnant pourraient causer intentionnellement ou par négligence. Tous les frais de remise en état et de nettoyage de la location seront à la charge du locataire » (extrait du règlement).

## Conseil d'administration Les résolutions

### Le 21 juin 2011 - Le conseil d'administration

- accorde un secours de 2000 €.
- fait le bilan de l'assemblée générale du 8 juin 2011.
- prend connaissance du calendrier des conseils d'administration et réunions des commissions pour les quatre derniers mois 2011.
- prend connaissance des rapports des commissions.

### Le 19 septembre 2011 - Le conseil d'administration

- adopte le procès verbal du conseil d'administration du 21 juin 2011.

- rejette la création d'une SCI dans l'immédiat.
- décide la création d'un groupe de travail sur des projets (pour Le Pastel, les terrains du Grand Selve...).
- décide de réétudier le calendrier des réunions du conseil d'administration.
- décide de lancer une étude sur l'aide aux familles donnant à garder leurs enfants en bas âge.

## Bon à savoir

### Les projets à l'étude

#### Veille sociale :

Une nouvelle commission « Veille sociale », s'est mise en place pour réfléchir à la possibilité d'apporter une aide éventuelle aux adhérents en difficulté (dépendance, solitude, détresse financière ou psychologique...) sous la compétence et l'attention vigilante de l'assistante sociale, Isabelle Blandinières.

Responsable : Marie-Françoise Borie.

Membres : Robert Bacarisse, Anne Déro.

#### Construction :

Conformément à la décision du conseil d'administration du 19 septembre 2011, un groupe « Projets construction » s'est constitué pour étudier divers projets, notamment l'avenir des terrains du Pastel et du Grand Selve. Ce groupe fournira à des architectes un cahier des charges pour qu'ils examinent les projets.

Responsable : Serge Lombez.

Membres : Robert Bacarisse, Marie-Françoise Borie, Gérard Cayrac, Anne Déro.

## Courrier



### Votre mutuelle vous répond

#### Comment résilier si on ne peut pas honorer une location pour les vacances ?

Le règlement des locations vacances (que vous pouvez consulter sur le site internet) vous renseignera sur les conditions de locations et les procédures d'annulation. Le motif de la résiliation est pris en compte : si vous annulez sans raison valable, des pénalités seront appliquées ; par contre, en cas de force majeure (maladie, accident, hospitalisation...), la commission « Vacances » étudiera votre dossier.

**N'hésitez pas à nous adresser toutes vos questions, suggestions, remarques pour tout ce qui concerne votre mutuelle, à l'adresse internet suivante :**

**[courrier.adherents@orange.fr](mailto:courrier.adherents@orange.fr)**

**Il vous sera répondu dans « Mutuelleinfos ». La confidentialité de vos coordonnées sera rigoureusement respectée.**